

<b>DEPARTEMENT</b>
SAONE ET LOIRE
<b>CANTON</b>
PIERRE DE BRESSE
<b>COMMUNE</b>
ST GERMAIN DU BOIS



Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant qu'à l'occasion de la Fête de la Trinité qui aura lieu le samedi 3 et le dimanche 4 juin 2023 sur la place du marché, il est nécessaire pour le marché du samedi matin du 3 juin et dans l'intérêt de la sécurité et de l'ordre public rend nécessaire un détournement de la circulation dans le bourg.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le 3 juin 2023, à partir de 6 heures jusqu'à 14 h, la circulation sera interdite sur les voies suivantes :

- Sur la RD 13 entre son intersection avec la RD 970 et jusqu'à la rue du Marché,
- Sur la RD 137 entre son intersection avec la RD 13 et jusqu'au bâtiment du Trésor Public.

**ARTICLE 2 :** La circulation sera déviée par les voies suivantes :

- RD 13 : sens Nord Sud entre le carrefour du chemin rural de la croix rouge et la Rue des tilleuls,
- La Rue des Tilleuls, sens RD 13 – RD 137,
- Chemin rural de la croix rouge, sens RD 137 – RD 13.

**ARTICLE 3 :** A partir du 2 juin à partir de 20 h jusqu'au samedi 3 juin 2023 à 14 h, le stationnement sera interdit sur les voies suivantes :

- Sur la RD 13 entre son intersection avec la RD 970 et jusqu'à la rue du Marché,
- Sur la RD 137 entre son intersection avec la RD 13 et jusqu'au bâtiment du Trésor Public.

**ARTICLE 4 :** Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacles au passage en tant que de besoins de véhicules de sécurité, ambulances, service de voirie, service des eaux, EDF, postes et télécommunications, riverains, gendarmerie, pompiers.

**ARTICLE 5 :** La signalisation nécessaire sera mise en place par les soins des employés municipaux sous le contrôle des agents du département.

**ARTICLE 6 :** La gendarmerie, le service de l'équipement, la CCBR 71 sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la D.R.I.

Fait à Saint Germain Du Bois, le 23 mai 2023.

Le Maire  
Madame Nadine ROBLIN

